



### Procès-Verbal

Conseil d'Arrondissement de la séance :

**Mercredi 20 octobre 2021**

### Contact

Valérie Rea

[valerie.rea@mairie-lyon.fr](mailto:valerie.rea@mairie-lyon.fr)

04 72 10 31 05

*Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

## **Ouverture du Conseil d'arrondissement**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Mesdames, messieurs, chers collègues,

Avant de procéder à l'appel et à l'examen de l'ordre du jour, je souhaite commencer par un propos liminaire.

Ce conseil d'arrondissement s'ouvre dans une période d'incertitude concernant l'énergie, dont la centralité pointe dans le débat politique actuellement, qu'il s'agisse des inquiétudes sur l'augmentation des prix du carburant, des débats sur la politique énergétique du pays, ou de notre connaissance scientifique de la contribution de ces usages de l'énergie aux phénomènes de dérèglement climatique.

L'édition du journal « le Monde » titre aujourd'hui « Prix de l'énergie, climat : l'heure des choix ».

Car on sent bien la crise sociale que peut provoquer une augmentation si brutale et soudaine de l'énergie.

En ce début d'hiver, dans le 1er arrondissement comme partout à Lyon et en France, les prix de l'énergie ont explosé : +57% sur le prix du gaz depuis le début de l'année 2021.

Les réponses gouvernementales tâtonnent, entre chèque énergie et gel des prix, tandis qu'un débat s'ouvre sur la fiscalité.

Une hausse des prix de l'énergie si brutale va avoir des conséquences sociales très fortes, avec une augmentation du nombre de nos concitoyens en situation de précarité énergétique et n'arrivant pas à payer les factures pour se chauffer dignement, et une intensité aggravée pour celles et ceux qui connaissent déjà cette précarité.

La notion de précarité énergétique est une nouvelle donnée de la prise de conscience des inégalités sociales dans le pays, la Fondation Abbé Pierre organise, avec une dizaine d'autres associations, la première journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre prochain.

Au croisement des enjeux sociaux et écologiques, la précarité énergétique est une forme de mal-logement qui toucherait jusqu'à 12 millions de personnes en France.

Pourtant, ce phénomène massif est encore trop souvent absent dans la conscience collective et dans les médias, alors que le grand chantier de la rénovation énergétique et la lutte contre le mal-logement devrait mobiliser toutes les énergies.

Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, la mauvaise qualité énergétique de millions de logements, de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens de faire face à leurs dépenses énergétiques et se trouvent piégés dans des passoires thermiques, dont les conditions d'habitation peuvent être indignes et néfastes pour leur santé.

Cette situation ne fait que souligner l'importance de mener des travaux d'isolation thermique des bâtiments, pour limiter la consommation d'énergie liée au chauffage et réduire les factures d'énergie des habitants.

Une réglementation plus contraignante se met en place, avec l'interdiction, en 2023, de la location des pires « passoires thermiques » : la notion de logement énergétiquement décent va pouvoir être reconnue et protéger les locataires contre des abus du propriétaire.

Il nous faut également accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux : c'est le rôle des actions comme EcoRenov', amplifiée au niveau de la Métropole, et de l'accompagnement réalisé par l'ALEC pour aider les copropriétés à engager des opérations d'isolation thermique à l'occasion des ravalements ou des réparations de toiture.

Dans le 1<sup>e</sup> arrondissement, le patrimoine architectural exceptionnel constitue une contrainte sur les opérations d'isolation thermique, aussi nous avons souhaité centrer l'atelier du patrimoine, avec Noé Froissart en tant que conseiller délégué à l'urbanisme et à la transition énergétique, sur ce sujet précis pour proposer des solutions techniques avec l'architecte des bâtiments de France.

C'est le sujet qui nous occupe également à propos du programme de rénovation de l'ensemble HBM Clos Jouve, ensemble de logements sociaux de Grand Lyon Habitat, un enjeu sur lequel, avec l'adjointe Ville Inclusive Malika Haddad Grosjean, nous avons échangé avec l'adjoint à la Ville de Lyon Raphaël Michaud à l'occasion d'une visite de terrain.

« Energie, climat : l'heure des choix », c'est mal poser le problème car il n'y a pas lieu de demander aux personnes de sacrifier l'avenir de leurs enfants pour conserver les acquis de leur qualité de vie.

L'heure est plutôt à la prise de conscience et à la préparation active à une transition nécessaire.

Il y a lieu collectivement d'inventer des organisations et des usages sobres et résilients face à une crise énergétique inévitable du fait de l'épuisement des ressources.

Alors il y a les « petits gestes vertueux » qui permettent de réduire sa facture et de prendre conscience de ses propres pratiques de consommation.

Au niveau des équipements de l'arrondissement comme à la ville, nous veillons à la régulation des températures de chauffage.

Aussi avec « Déclic Energie », des défis citoyens sont organisés, pour les familles, les entreprises, les écoles.

Par exemple, on peut réduire de 30% la consommation d'électricité dans un bâtiment en éteignant les machines à café, la climatisation ou les écrans quand il n'y a personne dans les bureaux, et cela ne diminue pas la qualité de vie au travail.

De même, les mobilités actives, la marche, le vélo, sont aussi sobres en énergie, favorables à la santé et à la qualité de vie.

Elles nécessitent des aménagements collectifs, un investissement et une planification de la collectivité, et c'est ce dans quoi nous sommes engagés, dans notre approche de la ville.

Ces aménagements urbains perturbent les usages et les habitudes, ils entraînent des désagréments et des inconvénients pour certains : l'écoute et l'accompagnement sont indispensables, aussi nous organisons régulièrement des réunions publiques pour expliquer les projets, consulter sur des scénarios ou des adaptations, intégrer les retours d'expérience.

Des travaux auront lieu prochainement sur la Montée Saint Sébastien.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Un autre projet, d'une ampleur beaucoup plus importante, concernera la rive droite du Rhône et une concertation publique s'ouvrira à ce sujet mi-novembre.

Enfin, le projet de piétonisation de la Presqu'île sera soumis à concertation en janvier.

D'autres projets concernent l'arrondissement, ils seront présentés à l'occasion d'une soirée sur le plan de mandat et le bilan à un an, le mardi 9 novembre, avec l'ensemble des élu.e.s du 1er.

D'ores et déjà, les éléments du bilan sont publiés dans la dernière édition du journal d'arrondissement qui sort aujourd'hui et que j'ai le plaisir de vous présenter en ouverture de ce conseil.

Voici pour ce propos introductif.

Nous allons à présent procéder à la désignation d'un Secrétaire de séance et je vous propose comme d'usage, la candidature de Noé FROISSART.

Y-a-t-il d'autres candidat.es ?

Donc je vous propose Noé FROISSART et donne la parole pour procéder à l'appel nominal.

**Noé FROISSART**

Très volontiers, Madame la Maire.

### **Appel nominal**

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

### **PRESENT.ES :**

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN - a donné pouvoir à Noé FROISSART

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT - a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Nous ouvrons ce conseil par l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021.

Y-a-t-il des questions ou des observations sur ce procès-verbal ?

Je vous propose donc de l'approuver à main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie et nous allons procéder à l'examen des délibérations commençant par les délibérations propres au conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> et nous avons le plaisir de commencer par la démocratie participative.

Je donc la parole à Madame l'Adjointe Laurence HUGUES.

### **1- MA1-01-21-33 - Laurence HUGUES - Charte des Conseils de Quartiers**

Merci Madame la Maire, cher.es collègues, j'ai donc le plaisir de vous présenter une délibération concernant la charte des conseils de quartiers du 1<sup>er</sup> arrondissement mise en place suite à la Loi de février 2002, les conseils de quartiers de Lyon ont permis d'ancrer la démocratie à l'échelle des quartiers au plus près des préoccupations des habitant.es.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que chaque conseil d'arrondissement fixe le mode de fonctionnement des conseils de quartier de son territoire défini dans une charte.

La précédente charte des conseils de quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement avait été mise à jour par une délibération du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2014.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Le projet qui vous est soumis a pour objectif de prendre en compte les expériences accumulées et de répondre aux demandes et observations des conseils de quartier, après des échanges approfondis depuis janvier 2021, avec un temps fort lors de l'Assemblée générale des Conseils de quartier du 25 septembre dernier.

Les objectifs globaux de ces changements sont bien sûr d'encourager la participation citoyenne et la concertation en plaçant les conseils de quartier au centre de la vie démocratique locale, de les ouvrir en les redynamisant à travers un fonctionnement collégial, et également d'assurer la meilleure articulation possible entre les conseils de quartier et la mairie d'arrondissement.

Ainsi il s'agit de :

- nourrir la confiance entre élu.es et habitant.es ;
- faire reconnaître l'expertise d'usages des habitants qui est complémentaire de l'expertise technique des professionnels, et le rôle de la société civile ;
- poursuivre et conduire le dialogue et une écoute active, prendre le temps de la réflexion commune ;
- favoriser la participation de tous les habitant.es de ce territoire, de façon intergénérationnelle mais aussi en cherchant à faciliter la participation des « sans voix », en tout cas des personnes qui n'osent pas forcément prendre la parole dans la cité.

Les principales évolutions dans cette charte sont les suivantes :

- Les Conseils de quartier peuvent choisir un fonctionnement collégial, c'est-à-dire un bureau sans président ou présidente ;
- Les bureaux des Conseils de quartier ont toute liberté de se réunir pour favoriser la coordination et la construction de projets partagés par l'ensemble des Conseils de quartier ;

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

- Le droit d'interpellation que nous avons inscrit dans le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, est bien spécifié dans cette charte ;
- La méthodologie de travail et d'échanges entre élu.es, services et Conseils de quartier est renforcée, avec des feuilles de route et des tableaux de pilotage des projets.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la charte qui est jointe à cette délibération.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter pour adopter cette charte.

Nous avons donc adopté cette charte à l'unanimité à la suite de son adoption par les conseils de quartier dans le lieu symbolique de l'amphithéâtre des trois Gaules.

C'était vraiment un très bel évènement que cette assemblée générale des Conseils de quartier dans ce lieu très fort historiquement.

Nous allons à présent examiner une seconde délibération portant sur le Comité du patrimoine et je vous donne la parole, Noé FROISSART.

### **2- MA1- 01-21-34 - Noé FROISSART - Création du Comité consultatif du patrimoine**

Merci Madame la Maire, donc il s'agit d'une délibération qui porte sur le Comité que vous connaissez plus sous le nom de Commission de patrimoine, qui est une commission qui date déjà de plusieurs mandats.

Cette commission est composée de passionnés du patrimoine mais aussi passionnés du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui on le sait, est un arrondissement très riche de son patrimoine architectural.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Pour parler rapidement de la commission et de ses membres, la commission recherche de manière générale à faire des recherches sur le patrimoine du 1<sup>er</sup> et surtout à le mettre en valeur, à diffuser au public les connaissances à ce sujet et à permettre au public et au grand public de le découvrir.

Pour cela, ils organisent régulièrement des balades de découvertes du patrimoine.

Vous avez participé à la mise en place des parcours traboules que l'on peut voir dans les pentes.

Très récemment, début septembre, ils ont mis en place une exposition sur les ponts sur la Saône et ont donné des conférences à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

Voilà, ces missions du patrimoine c'est la Commission qui met en valeur le patrimoine dans le 1<sup>er</sup> et elle est composée de citoyens passionnés.

J'en profite pour les remercier et puisque c'est un Comité, d'un point de vue juridique, consultatif qui peut s'intéresser à tout problème d'intérêt communal et en application du règlement intérieur, que l'on a récemment revu, il est proposé par cette délibération :

- de ré-instituer formellement cette commission patrimoine, donc ce sera un comité consultatif du patrimoine portant le nom de « commission du patrimoine du 1<sup>er</sup> arrondissement » ;
- Ce comité sera constitué d'élu.e.s désigné.e.s en charge du patrimoine, à savoir moi-même, d'habitant.e.s qui ont fait vivre cette commission depuis de nombreuses années ;
- Le comité se réunira au moins trois fois dans l'année mais à vrai dire, plutôt une fois tous les mois et demie.

Je profite de cette occasion pour appeler tous les habitant.es du 1<sup>er</sup>, tous les passionné.es du patrimoine ou les simples amoureux du 1<sup>er</sup> à la rejoindre car ils font un travail qui est utile et cela est vraiment intéressant de découvrir le 1<sup>er</sup> car chaque fois que vous rentrez dans un nouvel immeuble, vous découvrirez des nouvelles choses assez incroyables.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Donc je ne peux que vous encourager à rejoindre cette commission et en tout cas à participer aux activités.

Pour passer aux affaires un petit peu plus formelles, je vous propose d'approuver cette délibération pour recréer formellement cette commission patrimoine et pour accessoirement approuver la désignation de l'élu au patrimoine, à savoir moi-même, en qualité de président de cette commission.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je me permettrais juste un petit ajout que vous n'avez pas repris à l'oral sur la définition du patrimoine dans cette délibération qui comprend, comme vous l'avez dit, des biens mobiliers ou immobiliers de patrimoine architectural mais aussi le patrimoine immatériel et naturel.

On aurait pu aussi mentionner bien sûr le patrimoine vivant, les savoirs faire dont on dispose dans l'arrondissement et qui sont aussi toute la richesse du 1<sup>er</sup>.

S'il n'y a pas d'autre ajout ou question, je vous propose d'approuver la création de cette commission et la désignation du conseiller délégué à l'urbanisme et au patrimoine, comme président de cette commission.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vais à présent présenter la 3<sup>ème</sup> délibération qui est la question du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement au Conseil Municipal, donc qui sera présentée au prochain conseil municipal qui porte sur la requalification de la Rive droite du Rhône que j'évoquais rapidement en introduction.

### **3- Yasmine BOUAGGA - Question du CA1 au Maire de Lyon**

Monsieur le Maire,

Un récent rapport de l'OMS établit le bilan sanitaire de la pollution de l'air. Vous savez à quel point cette question de santé publique nous préoccupe, et motive notamment notre engagement pour réaliser des travaux à l'école Michel Servet, et réduire la circulation à ses abords.

De plus, une récente décision de justice condamne l'Etat pour inaction climatique.

Nous savons à quel point les déplacements contribuent aux émissions de gaz à effet de serre.

La priorité est aux déplacements sobres et c'est pourquoi la Ville de Lyon a mis parmi ses priorités l'apaisement des circulations.

Cet apaisement est favorable à une meilleure répartition des usages de l'espace public, qui garantisse la sécurité de chacun, chacune, et l'action « rue aux enfants » de piétonisation des abords des écoles en est un marqueur emblématique.

A ce jour, plusieurs réalisations ont été effectuées : piétonisation des abords de l'école Doisneau, opérations de piétonisation événementielle « La voie est libre » ; deux autres projets en cours, celui d'aménagement de la place Sathonay et celui concernant la Montée Saint Sébastien visent à améliorer le confort piéton ainsi que la végétalisation de la ville.

Au niveau du 1er arrondissement nous avons tenu une dizaine de réunions publiques, effectué un questionnaire sur les mobilités auquel 478 personnes ont répondu, dont 75% indiquaient souhaiter davantage de piétonisation, et souhaiter s'impliquer dans la concertation sur la mise en œuvre de cette piétonisation.

Une inquiétude exprimée de façon récurrente est que les transformations des mobilités ne viennent renforcer un processus d'embourgeoisement de la ville, par un renchérissement des prix du logement comme des fonds de commerce et une exclusion des ménages modestes, qui transformeraient les espaces publics en lieux de loisirs et de tourisme au détriment de la vie locale.

Un questionnaire a été effectué auprès des enfants et a fait ressortir la demande d'améliorer leur autonomie de déplacement en les sécurisant vis-à-vis des circulations motorisées associées au « danger » et à la « pollution ».

Les jeunes répondants déplorent aussi l'insuffisante action des élus pour favoriser les cheminements des personnes en situation de handicap (moteur, visuel) sur des trottoirs étroits et encombrés.

La mairie du 1er arrondissement, vous le voyez, est pleinement engagée dans la démarche d'apaisement des circulations, dans la réflexion sur la réorganisation des mobilités pour réduire les trafics de transit et améliorer le partage de voirie, et enfin, améliorer le cadre urbain et son adaptation au changement climatique.

Deux programmes d'envergure concernent le 1e arrondissement : le projet de requalification de la Rive Droite du Rhône d'une part, et le projet de piétonisation de la Presqu'île d'autre part.

Lors d'un précédent conseil en 2020 nous vous avons adressé une question sur les prochaines étapes de piétonisation.

Si la concertation publique sur la requalification de la rive droite du Rhône a été annoncée pour démarrage en novembre 2021, nous souhaitons savoir :

D'une part :

- Quels seront les périmètres concernés, et les visions générales de réorganisation des circulations motorisées sur ces périmètres ?

Quelle est la stratégie retenue pour enlever le trafic de transit, de provenances multiples, y compris du tunnel de la Croix-Rousse, tout en préservant la haute qualité de desserte en transports en communs (bus et interconnexion métro), ainsi que la facilité d'accès pour les services publics de collecte et de secours, et, bien sûr, la desserte riverains et les livraisons ?

Ensuite,

- Quels leviers sont mobilisables pour intervenir sur les enjeux liés à la maîtrise des effets de ces transformations sur l'habitat et l'économie ?

Enfin,

- Quand débutera la concertation publique concernant la piétonisation de la Presqu'île, et selon quelles modalités seront abordés les divers enjeux dont certains ont été listés ici ?

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur la transmission de cette question au Maire de Lyon.

Y-a-t-il des observations ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose d'approuver la transmission de cette question au Maire de Lyon.

La transmission de cette question est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de passer à l'examen à présent du rapport sur « Lyon en transition » qui va être présenté par Laurence HUGUES, en sa qualité d'Adjointe à la transition écologique.

### Transition écologique

#### 4- 3062 - Laurence HUGUES - "Lyon en transition" - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2020 – Mission Transition écologique

Merci Madame la Maire,

Pour présenter ce rapport, je commencerai par citer Sylvain GODINOT, notre collègue du 1<sup>er</sup> et Adjoint au Maire de Lyon qui pilote ce dossier et qui ne peut pas malheureusement être parmi nous ce soir.

Il dit dans le texte qui ouvre ce rapport :

*« La situation climatique globale impose d'amplifier l'engagement de Lyon dans la transition écologique et solidaire.*

*Ce nouveau format, basé sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, donne un coup de projecteur sur une cinquantaine de réalisations, parmi les plus emblématiques, ventilées selon les délégations de l'équipe municipale.*

*Ce choix souligne que la transition écologique et solidaire constitue bien le fil conducteur de ce mandat. »*

Voilà, tout est dit ou presque, j'ajouterai qu'effectivement, au-delà de l'obligation légale, fixée par la loi dite « Grenelle 2 », qui impose aux collectivités la publication d'un tel rapport de développement durable.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Cette édition permet d'avoir :

- un nouveau marqueur en termes de redevabilité
- avec 50 actions emblématiques
- qui permet de faire un point d'étape annuel

On peut relever une question saillante pour 2020, année d'alternance politique sur fond de crise sanitaire, les services municipaux ont relevé le défi de la continuité du service public, en montrant leur engagement au quotidien et leur forte capacité d'adaptation dans un contexte inédit et difficile.

Je crois qu'il faut le saluer.

Ensuite, les politiques publiques sont analysées par pôle, pour renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace :

- Aménagement et transition,
- Ville soutenable,
- Protection et solidarités,
- Emancipation,
- Ressources,
- Proximité,
- Gouvernance.

Ainsi le rapport fourmille d'informations passionnantes sur l'action municipale et ses impacts, avec de nombreux exemples.

J'en évoquerai juste 2 éléments : 59 777 logements sociaux à Lyon, soit 21,7% de taux SRU à l'échelle de la Ville et puis 4500 jeunes plants forestiers plantés lors de l'hiver 2020/2021.

Encore une fois, ce ne sont là que deux exemples parmi beaucoup d'actions municipales qui sont synthétisées et mises en avant dans ce rapport.

Ce rapport permet aussi de faire un éclairage par Mairie d'arrondissement sur une action spécifique.

Pour le 1<sup>er</sup>, il a été choisi de mettre en avant le compostage des biodéchets en Mairie, une action qui a été mise en œuvre grâce à l'implication notamment de notre collègue Mathilde CORTINOVIS et bien sûr de l'ensemble des agents.

Enfin, se met en place un système d'indicateurs qui va permettre de suivre l'ensemble de la politique municipale.

C'est un système d'indicateurs qui est en cours de constitution.

C'est très précieux car cela permettra de suivre effectivement année après année, et tout au long du mandat, les résultats obtenus.

Je vous propose, chers collègues, de prendre acte de ce rapport, en ne doutant pas que l'édition 2021 aura encore un peu plus engagé la Ville de Lyon dans la transition nécessaire face aux défis de l'épuisement des ressources naturelles et du changement climatique.

Je vous remercie.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Alors là encore, je me permettrais un petit complément puisque vous avez mentionné le focus sur les actions des mairies d'arrondissement, le rapport se voulant lisible et synthétique, il a fait simplement un focus sur une action.

La mairie du 1<sup>er</sup> a engagé de nombreuses actions, notamment toute une semaine dédiée à ces questions de transition écologique, la semaine climat au cours de laquelle de nombreux événements ont été organisés et comme je l'ai indiqué, on va avoir un temps de bilan et de présentation du bilan prochainement pour permettre d'indiquer de façon plus exhaustive, comment au niveau de l'arrondissement, ces actions de transition écologique se déclinent sur une diversité de délégations.

Voilà, je vous propose de prendre acte de la transmission de ce rapport « Lyon en transition ».

Il n'y a pas de vote et nous en prenons acte.

Nous allons à présent examiner un autre rapport annuel qui porte sur l'égalité Hommes-Femmes et je donne la parole à Malika HADDAD-GROSJEAN en sa qualité d'Adjointe, Ville inclusive.

## Ville inclusive - santé

### 5- 3072 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020 - Mission égalité et hospitalité

Merci Madame la Maire,

Donc cette délibération est relative à la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020.

Il convient de rappeler que la production de ce rapport répond à une obligation légale encadrée par deux textes de Loi :

- la Loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui impose aux maires dans les communes de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur le projet de budget.
- Ensuite, le décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui apportent des précisions sur le contenu du rapport et modifie ainsi le Code Général des Collectivités Territoriales.

Cher.es collègues, ce sixième rapport annuel de la Ville de Lyon sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de 2020 est produit dans un contexte marqué par la crise sanitaire et l'installation d'un nouvel exécutif, elle-même retardée par cette crise.

Si la crise sanitaire a pesé sur l'ensemble de la société, elle a pesé encore plus fortement sur les femmes avec un effet démultiplicateur des inégalités déjà existantes entre les femmes et les hommes.

Comme le souligne l'enquête du Crédoc, la crise sanitaire a éloigné d'avantage les femmes du travail.

La mise en place du télétravail quasi généralisée pendant la crise sanitaire a bénéficié d'avantage aux hommes et dans de meilleures conditions que les femmes se trouvant dans la même situation.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

La fermeture des écoles, des crèches et des garderies a relégué une majorité de femmes à des tâches domestiques traditionnelles genrées.

Il faut aussi souligner que le confinement a eu pour conséquence l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales.

Pour répondre à cette obligation légale, ce rapport met en exergue la politique de ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La fin de l'année 2020 est marquée par l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes piloté par Madame DELAUNAY, Adjointe déléguée aux droits et égalités et Monsieur BOSETTI, Adjoint délégué à la promotion des services publics.

La conception de ce plan s'est appuyé sur une grande concertation avec les organisations syndicales et les services des ressources humaines et a révélé une volonté forte partagée de répondre à l'enjeu de mixité et d'attractivité de certains métiers.

Plusieurs mesures en découlent cependant, la conciliation entre parentalité et temps de travail avec une vigilance accrue sur les ruptures de carrières susceptibles de ralentir la promotion professionnelle et d'affecter les conditions de départ à la retraite ; la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles, le harcèlement sexuel.

L'intervention sur la précarité des agentes dont l'un des facteurs est la monoparentalité et l'usure professionnelle moins reconnue dans les métiers et filières les plus féminisées.

Il convient de rappeler que ce plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été approuvé de façon quasiment unanime lors du comité technique du 18 décembre 2020.

Il a par la suite été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 28 janvier 2021.

Par ailleurs et malgré une année fortement perturbée, des actions ont été conduites sur le territoire lyonnais.

Il faut souligner la tenue des évènements relatifs à la journée internationale des droits des femmes sous l'angle de la place des femmes dans la culture et la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi que le renouvellement du conseil pour l'égalité.

La Ville de Lyon s'est attachée également à revaloriser les pratiques sportives féminines.

Par exemple, en 2019 et 2020, la Direction des Sports a lancé un appel à projets « Traits d'union » destiné à soutenir les initiatives des clubs sportifs amateurs et à renforcer leurs liens avec les acteurs du sport professionnel.

Sur les 73 projets soutenus en 2020 par la Ville, 39 soit 53 % des projets mettaient en avant la mixité et plusieurs d'entre eux avaient pour objectif le développement ou la création de section féminine dans les clubs sportifs amateurs.

Pour réaliser ces actions, la Ville de Lyon a mobilisé des ressources humaines et matérielles.

S'agissant des ressources humaines, il s'agit d'une nouvelle reconfiguration et un nouveau rattachement non plus au secrétariat général mais à la délégation à la jeunesse, à l'éducation, à l'enfance, aux sports et à l'inclusion de la mission égalité.

En 2020, 120 800 € ont été attribués en soutien au projet et au fonctionnement des associations locales agissant pour les droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.

Pour l'année en cours et l'année prochaine, se dessinent de nouvelles perspectives pour la politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ces perspectives se situent à la fois dans la continuité d'orientation déjà travaillée dans une volonté d'innovation et de développement avec la mise en place d'un budget sensible au genre qui sera l'une des priorités à déployer jusqu'en 2026.

L'intégration des problématiques de genre dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain.

D'autres perspectives se concrétisent pour renforcer les dispositifs en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

D'une part, les permanences d'accueil dans les mairies d'arrondissement vont être déployées sur un nouvel arrondissement.

D'autre part, deux nouveaux appartements du patrimoine de la Ville seront mis à disposition dans le cadre du dispositif d'accueil et de mise à l'abri des femmes victimes de violences.

Par ailleurs, l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et intra familiales constitue un objectif bien identifié dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en cours d'élaboration pour la période 2021-2024.

Le dispositif des intervenants sociaux en commissariat sera donc consolidé et l'ensemble du réseau des acteurs bénéficiera d'une meilleure coordination locale.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance visera aussi à mieux lutter contre le harcèlement de rue et à protéger les victimes d'actes ou de propos sexistes ou à caractère sexuel.

Enfin, dans le cadre du pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public, notre majorité s'est engagée à revaloriser les salaires des agents municipaux.

Cette revalorisation intègre la promotion de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et elle concernera très fortement les filières métiers féminisées, comme le médico-social, la filière administrative ou culturelle.

Elle vise à réduire les écarts de salaires moyens constatés avec les hommes.

Comme Laurence, je ne doute pas que l'année 2021, l'année 2022 seront encore plus riches de perspectives et d'initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous invite, cher.es collègues, si vous le voulez bien, à prendre acte de ce rapport.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup pour la présentation détaillée du rapport et des perspectives aussi pour la suite.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport et de passer à l'examen du rapport de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon. Je propose à Benoît SCIBERRAS, conseiller délégué à l'inclusion et au handicap de présenter ce rapport.

### 6- 3070 - Benoît SCIBERRAS - 5ème rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020 - Mission égalité et hospitalité

Mesdames, Messieurs,

Nous étions hier à l'hôtel de ville, réunis au sein de la CCA : commission communale d'accessibilité.

Cette commission, mise en place par délibération du Conseil municipal en décembre 2007, réunit des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les handicapés, pour tout type de handicap, des organismes représentant les personnes âgées, des acteurs économiques, d'autres représentants des usagers de la ville.

C'est un lieu d'échange et de concertation, un outil de démocratie participative.

La CCA a présenté hier son 5° rapport.

Il concerne les années 2019 et 2020.

Celui-ci constitue une obligation réglementaire, encadré par l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comme l'article le dispose, celui-ci est présenté en Conseil municipal.

Il se divise en quatre volets.

1. Le premier détaille la structure et les missions de la CCA.
2. Le deuxième volet évoque l'ordre du jour des séances plénières qui se sont tenues en 2019 et en 2020.
3. Le troisième volet dresse le bilan des groupes de travail techniques de la CCA : Etablissements Recevant du Public (ERP), Espace Public, Culture et plus récemment accessibilité numérique.

Un cinquième groupe concernant l'offre sportive est actuellement en cours de réflexion.

4. Le dernier volet se focalise enfin sur la gestion de la crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous pouvons citer plusieurs lieux clefs où les enjeux de l'accessibilité sont ou seront pris en compte :

- La Conditions des soies, où un ascenseur a été rénové ;
- La Crèche Raymond, où l'installation d'un ascenseur a été reportée à 2022 mais sera bientôt réalisée ;
- L'école Michel Servet, où les travaux programmés dans le cadre de la PPI prendront en compte l'installation d'un ascenseur ;
- Le complexe Génétty-Duplat.

Nous veillons à l'accessibilité dans les lieux publics de la MA1 et en particulier de la Mairie.

Vous constaterez par exemple qu'à l'accueil, le dispositif « Acceo » est mis en place, il est destiné à faciliter l'accès des sourds et malentendants à l'information publique.

Nous veillons à associer les associations représentant les handicapé-es à toutes les réunions de concertation sur l'aménagement de la ville.

Nous souhaitons porter ces expériences au sein de la CCA.

En conclusion, la CCA est une commission vivante et dynamique où s'élaborent des projets pertinents et primordiaux.

Je vous invite Mesdames et Messieurs à prendre acte de ce 5<sup>e</sup>ème rapport d'activité de la CCA et vous en remercie.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup !

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui Madame BERRACHED.

### **Fatima BERRACHED**

En complément de l'intervention de notre collègue concernant l'accessibilité, quelques compléments d'informations relatifs à l'accessibilité numérique.

Déjà, qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

C'est tout simplement permettre à toutes et tous en situation de handicap ou non de pouvoir accéder à la même information numérique.

Il est ainsi obligatoire pour tous les supports numériques des collectivités locales qu'ils répondent aux normes d'accessibilité définies dans un référentiel technique afin que les internautes accèdent à l'information, à la même information quel que soit leurs outils d'assistance ou l'équipement numérique utilisé.

C'est ainsi que depuis septembre 2020, la Ville de Lyon entreprend une démarche de mise en conformité de ces supports de communication.

Un audit du site de la Ville est en cours pour soulever les corrections effectuées afin de le rendre le plus conforme et l'élaboration du schéma pluriannuel qui décrit l'engagement politique en matière d'accessibilité numérique sera la prochaine étape.

La démarche complète entreprise par la Ville sera ainsi détaillée dans le prochain rapport en matière d'accessibilité.

La Ville rattrape ainsi l'énorme retard pris pour cette obligation de conformité puisque, rappelons-le, la Loi date de 2005.

Ainsi, tous les lyonnais.es, quel que soit leur situation de handicap pourront accéder à l'ensemble des informations publiées par la Ville.

C'est aussi cela la force du service public. Merci.

### **Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup. J'ai cru comprendre que l'on avait pas mal de progrès à faire pour ce qui est notamment du site internet du 1<sup>er</sup> arrondissement et l'intérêt aussi de ces bilans, c'est de pouvoir en prendre conscience et de s'atteler à la tâche.

J'en profite aussi pour signaler la mobilisation des auxiliaires, des accompagnants d'enfants en situation de handicap, les AESH dans les écoles, dont le rôle est primordial et qui sont insuffisamment soutenus et qui ont besoin aussi de notre soutien dans leur mobilisation pour une véritable reconnaissance, notamment salariale.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Et bien, je vous propose de prendre acte de la transmission de ce rapport et de passer à l'examen de la délibération suivante.

**7- 2952 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 86 875 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale**

Si vous le voulez bien, je veux bien présenter les deux délibérations à la suite.  
Merci Madame la Maire.

Donc cette délibération concerne des subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté.

Le projet social porté par le CCAS délibéré par la Ville a mis en exergue de nouveaux visages de précarité.

Ce qui nous impose une autre manière plus radicale de penser les politiques publiques en relation avec les associations et les publics concernés eux-mêmes dans différents secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation ou encore de la culture.

Investir dans la solidarité, agir en faveur de l'accès aux droits fondamentaux, protéger les plus fragiles est l'objectif de notre projet global qui passe bien sûr par des actions directes du CCAS mais aussi par le soutien aux structures associatives qui œuvrent dans divers champs de l'aide alimentaire, de l'accueil de jour, de la lutte contre l'exclusion ou dans l'accès aux soins.

Aussi, la Ville de Lyon attribue à plusieurs associations, comme LASHO ou LALCA des subventions d'un montant global de 86 875 €.

Sont, par ailleurs, soumises à notre approbation des conventions relatives à certaines subventions allouées à :

- ALYNEA
- CARACOL
- LE MAS
- LAHSO

Dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €.

- 8- **3017 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription – d’un emprunt dun montant de 2 120 000 € pour l’acquisition-amélioration de 5 logements libres situés 23, Rue Neuve à Lyon 1er. - Direction des Finances**

La deuxième délibération concerne la création de logements abordables.

Cette délibération est relative à une sollicitation de la SACVL d’une garantie de la Ville de Lyon pour la souscription d’un emprunt de 2 120 000 € afin de financer une opération d’acquisition-amélioration de 5 logements libres situés 23 rue Neuve à Lyon 1<sup>er</sup>.

Chèr.es collègues, j’ai eu plusieurs occasions de souligner dans cette assemblée, à savoir le déficit de notre arrondissement en logements abordables est énorme.

La rareté du foncier rend les possibilités de sortie de terre de ces logements quasi nulles.

La spéculation immobilière, le fléau AirBnB ne réduisent que d’avantage ces possibilités.

Cependant la création de logements abordables est toujours une bonne nouvelle pour notre arrondissement aussi modeste soit leur nombre.

Je sou mets donc ces deux délibérations à votre approbation, la mienne est toute acquise.

Merci cher.es collègues.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Sur la première délibération n°2952 concernant la lutte contre l’exclusion, la subvention aux associations de lutte contre l’exclusion, y-a-t-il des questions ou des demandes d’intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

L’avis est favorable à l’unanimité, je vous en remercie.

J'en profite pour signaler que la Ville de Lyon a signé récemment la charte des personnes sans-abris et organisera en janvier la nuit de la solidarité qui vise notamment à faire un recensement des personnes à la rue.

Sur la deuxième délibération n°3017, y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de voter.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Comme vous mentionniez Madame HADDAD-GROSJEAN le problème de la difficulté de se loger et la difficulté de créer du logement social et l'augmentation des prix de l'immobilier, je mentionne que le dispositif d'encadrement des loyers entre en vigueur et il va être possible à partir de novembre de dénoncer des montants de loyers qui s'écartent de la norme indiquée par l'observatoire des loyers.

Les modalités seront transmises aux locataires dans nos supports d'informations pour favoriser la connaissance de ce dispositif et son appropriation par les personnes.

Pour les délibérations suivantes, elles portent sur la santé et la prévention et je vous donne la parole, Monsieur David SOUVESTRE.

- 9- **3042 - David SOUVESTRE - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4 853 euros - Direction du Développement Territorial**

Merci Madame la Maire,

La première délibération porte sur des subventions à deux associations qui œuvrent dans le champ de la prévention contre les IST- Infection Sexuellement Transmissible - et le VIH et qui travaillent plus particulièrement auprès des populations les plus à risque de contracter le VIH.

Donc la première association c'est DA TI SENI qui est une association communautaire.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

DA TI SENI veut dire Maison du bien-être en sangö qui est une langue officielle de la République centre africaine et cette association travaille plus particulièrement auprès des personnes d'origine africaine et caribéenne et également auprès des personnes migrantes avec un partenariat qu'elle va mettre en œuvre avec Forum Réfugiés.

La deuxième association est une association que l'on connaît bien aussi dans le 1<sup>er</sup>, c'est l'association ENIPSE qui intervient plus particulièrement auprès des personnes homosexuelles.

Nous avons eu le plaisir de les accueillir en mairie au cours des différentes vagues de confinement puisque leurs lieux d'actions et les lieux où ils mènent des dépistages rapides étaient, comme vous le savez, fermés.

Donc c'était principalement tout ce qui était bars, restaurants, le Centre LGBT, rue des Capucins et donc pour pallier à ces fermetures, on avait fait le choix de les accueillir en mairie.

Le montant total des subventions s'élève à 4 853 € et je vous invite donc à donner un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter.

L'avis de la mairie du 1<sup>er</sup> est favorable à l'unanimité.

Je vous en remercie et je vous rends la parole pour la suite.

10- **3104 - David SOUVESTRE - Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria CAARUD Ruptures - Direction Sécurité Prévention**

Merci encore Madame la Maire,  
Cher.es collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter, ce soir, un nouveau dispositif.  
Ce dispositif s'appelle TAPAJ, pour Travail Alternatif Payé à la Journée.

## **Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021**

C'est un programme d'insertion et d'accès aux soins que nous allons expérimenter au sein de la Ville de Lyon.

Les grands principes en ont été approuvés lors du dernier conseil municipal.

On n'a pas eu l'honneur d'en discuter en conseil d'arrondissement.

Il s'agit aujourd'hui de donner un avis pour attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association Oppelia Aria pour la mise en œuvre de ce programme avec son CAARUD Ruptures, qui signifie Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques et des Usagers de Drogues, dont le local est situé dans le 1er arrondissement.

### **A QUI S'ADRESSE TAPAJ ?**

Il concerne des jeunes, âgés de 16 à 25 ans :

1. sans domicile fixe
2. qui vivent de la mendicité
3. qui sont rétifs au contact avec les institutions,
4. et enfin poly-consommateurs de produits psychoactifs.

Alors certains considèrent ces jeunes comme anxiogènes, au centre de toutes les récriminations et qu'il faut impérativement juguler par des mesures répressives.

Nous, nous faisons le choix de prendre le contre-pied !

C'est-à-dire que nous considérons qu'il s'agit de jeunes en souffrance, en grande précarité et que nous devons accompagner avec une démarche innovante, pragmatique et prometteuse.

### **QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF ?**

TAPAJ a vocation à redonner une place aux jeunes dans la vie de la Cité, par une approche globale d'accompagnement, qui allie à la fois insertion professionnelle et accès aux soins.

La colonne vertébrale de ce programme repose sur la réduction des risques, c'est-à-dire une démarche de santé publique, qui consiste à trouver avec les consommateurs de produits psychoactifs des solutions adaptées à leurs pratiques.

TAPAJ vise aussi à renforcer la tranquillité publique en proposant des alternatives concrètes à la mendicité.

Et enfin, il tend également à faire évoluer le regard des uns sur les autres, rétablir la communication au-delà des préjugés et des défiances, notamment entre les riverains et cette catégorie de population.

### **COMMENT FONCTIONNE CE DISPOSITIF TAPAJ ?**

Dans un premier temps, ce dispositif propose aux jeunes une entrée immédiate dans le monde du travail avec des missions réalisables en quelques heures et qui sont rétribuées le jour-même.

Ils trouvent ainsi une source de revenus rapide et souple, qui se substituent aux ressources de la mendicité.

Les missions ne nécessitent pas de qualification particulière ou d'expérience professionnelle particulière également.

Ils bénéficient aussi, s'ils le souhaitent, d'une écoute attentive à leurs problématiques.

Enfin et surtout, les jeunes ne sont pas obligés de renoncer à leur mode de vie et ne sont pas obligés à d'être en rupture avec leur façon d'être.

À Lyon, la mise en œuvre de TAPAJ va donc s'appuyer entre un partenariat entre :

1. CAARUD Ruptures, structure médico-sociale, qui se chargera, avec le CCAS, d'identifier les publics, de rentrer en contact avec eux dans le cadre des maraudes et de les accompagner ;
2. L'association ARIEL services, qui gèrera le cadre légal (notamment tout ce qui est contrats de travail et fiches de paie)

3. et enfin la Ville de Lyon, et plus particulièrement la Direction des Espaces Verts, qui proposera des missions.

La subvention municipale de 10 000 euros permettra :

1. de créer sur un an 16 chantiers environ,
2. d'accompagner environ 6 jeunes pour un volume horaires de travail de 400 heures.

De notre côté, je pense que nous pouvons être très fiers de cette délibération.

Fiers, car la Ville de Lyon change de paradigme : c'est-à-dire que toutes les conduites addictives sont abordées sans stigmatisation pour les consommateurs.

Fiers, car la Ville de Lyon répond aux aspirations de ses concitoyens.

Le dernier sondage du CSA qui remonte à décembre 2020 démontre que :

- 63% des français jugent inefficace les politiques répressives actuelles à l'encontre des consommateurs de produits psychoactifs,
- 73 % des français jugent insuffisants le développement de dispositifs spécialisés.

Fiers enfin car la Ville de Lyon est à l'écoute de ses jeunes, de leurs besoins et de leurs réalités.

Ce dispositif permet de proposer des gestes qui ont un sens pour eux, de travailler avec eux et surtout d'avoir foi en leur potentiel.

Donc vous l'avez compris, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter cet avis favorable pour ce projet TAPAJ.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons à présent aborder un autre chapitre portant sur l'économie et je vais donner la parole à Bertrand PINOTEAU pour la délibération sur la charte du mécénat.

### **Economie**

#### 11- 2721 - Bertrand PINOTEAU - Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon - Direction des Affaires Culturelles

Merci Madame la Maire.

Notre majorité s'est donnée pour le mandat des objectifs particulièrement ambitieux pour répondre aux besoins des habitantes et habitants dans le contexte d'urgence que nous connaissons, urgence sociale, climatique et démocratique.

Le volontarisme de notre collectivité en la matière ne saurait seul répondre à cette urgence, et c'est pourquoi nous avons à cœur d'impliquer toutes les forces vives du territoire, habitants, associations et bien sûr entreprises, qui peuvent jouer un rôle majeur en matière de transition, si tant est que les outils de partenariat soient bien en place pour asseoir un travail commun.

C'est bien l'objet de la présente charte, qui est soumise ce jour à notre avis : donner un cadre à cette collaboration avec les personnes morales ou physiques qui souhaitent participer à des projets locaux d'intérêt général et à forte valeur sociétale.

Il s'agit donc d'encadrer principalement deux formes de participations extérieures, qu'il convient de bien distinguer, le mécénat et le parrainage.

- Le mécénat tout d'abord s'entend comme un soutien matériel sans contrepartie directe ; il peut être purement financier ou en nature, mais également sous forme de mécénat de compétences ou de mécénat technologique, liés pour ces deux derniers à des savoir-faire et/ou des personnels mis à disposition d'un projet.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

- Le parrainage s'entend quant à lui comme une opération dont le parrain attend une contrepartie, sous forme d'un bénéfice commercial direct, en général en termes d'image.

Ces deux formes de participation permettent, comme vous le savez, au mécène ou au parrain de tirer par ailleurs des avantages fiscaux, soit en termes de réduction d'impôt, soit en termes de réduction d'assiette d'imposition.

Bien sûr des actions ont déjà été engagées par le passé ou sont déjà en cours dans certains domaines, mais l'enjeu est désormais d'étendre ces actions à de nouveaux champs, correspondant aux grands enjeux de notre feuille de route, et en particulier dans le cas présent et je me permets de re-citer ces enjeux :

- renforcer le dynamisme et la créativité de l'écosystème culturel ;
- stimuler l'activité associative et sportive ;
- inciter à l'engagement citoyen ;
- assurer les droits de toutes et de tous, pour rendre notre ville plus égalitaire et accueillante ;
- favoriser l'insertion professionnelle ;
- adapter la ville à hauteur d'enfants ;
- créer une ville plus résiliente au dérèglement climatique et plus sobre énergétiquement ;
- prendre soin du patrimoine historique ;
- protéger la biodiversité et développer la nature en ville ;
- développer la résilience alimentaire.

Cette charte, dont vous avez pu prendre connaissance chers collègues, définit les principes et valeurs que les mécènes ou parrains s'engageront à respecter à travers la convention qu'ils concluront avec la Ville, notamment en matière d'honorabilité et de conflits d'intérêts.

Cela va de soi, mais peut-être cela va-t-il mieux en le disant, la Ville reste décisionnaire des conventions qu'elle signera, et nous resterons vigilants bien entendu et dans tous les cas concernant l'examen des valeurs et intentions portées par les signataires.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Cette charte résulte principalement du travail de la mission Mécénat de la Ville de Lyon, nouvellement créée en 2021, et dont l'objet est de permettre la consolidation et le développement des liens entre la collectivité et les entreprises ou particuliers, dans le cadre d'une co-construction de projets ou d'événements.

Sans attendre la mise en application de la charte, qui interviendra dès son vote au conseil municipal de novembre, la mission Mécénat a déjà mis en ligne, au-delà des partenariats déjà engagés par exemple pour la fête des Lumières ou diverses institutions culturelles, une vingtaine de propositions d'évènements, projets ou sites patrimoniaux qui peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'un parrainage ou d'un mécénat, j'en cite simplement ici quelques-uns pour exemple :

- les projets de laverie solidaire et d'habitat partagé seniors ou intergénérationnel du CCAS ;
- l'événement ludique Re Lyon Nous qui a eu lieu en septembre ;
- l'application Enform@Lyon qui permet de découvrir des parcours sportifs sur la Ville ;
- le projet de maison Santé-Sport ;
- les petites serres du parc de la Tête d'or ;
- la fête de l'Eau et des Fleuves qui viendra sans doute prochainement ;
- la fête de la Musique.

Il ne tient qu'à nous désormais d'intégrer à nos réflexions les possibilités de mécénat ou de parrainage pour des projets ou événements du 1<sup>er</sup> arrondissement !

Je vous propose, chers collègues, de donner bien évidemment un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour l'approbation de la charte au conseil municipal.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour les illuminations de fin d'année.

12- **3064 - Bertrand PINOTEAU - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2021 : attributions de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat**

Merci Madame la Maire.

Cette délibération traditionnelle concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants dans le cadre des illuminations et animations à l'occasion des fêtes de fin d'année, prévues cette année, non pas les fêtes mais les illuminations du 19 novembre au 9 janvier.

Le principe habituel est de subventionner à hauteur de 50 % les actions effectives menées par les associations de commerçants.

Compte tenu des difficultés rencontrées l'an passé par plusieurs associations qui n'ont pas pu réaliser leurs projets du fait de la crise sanitaire, il a été décidé de porter exceptionnellement cette année la participation de la Ville à hauteur de 60 % des actions effectives, avec un montant maximum de participation, inchangé quant à lui, de 20 000 € par action.

Quels sont les acteurs du 1<sup>er</sup> arrondissement concernés par ces subventions ?  
Ils sont au nombre de trois :

- l'association du Marché de la Croix-Rousse, pour 1 600 € environ, je me suis permis d'arrondir les chiffres ;
- le Village des Créateurs du passage Thiaffait, pour 1 900 € environ ;

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

- et enfin l'association Tendance Presqu'île – *qui bien que basée dans le 1<sup>er</sup> comme chacun sait, figure dans cette délibération au titre du 2<sup>e</sup> arrondissement* – pour un montant total d'environ 79 000 €, du fait, et c'est nouveau cette année, que Tendance Presqu'île centralise l'organisation pour huit associations de la Presqu'île, dont 2 basées dans le 1<sup>er</sup> Carré Romarin et le désormais ancien collectif Carré Nord Presqu'île, qui aura encore des actions prévues cette année.

*A noter au passage que l'association Vitrites des Pentes, créée en 2020, n'a pas encore de moyens propres suffisants pour participer à ces illuminations ; en revanche l'association a proposé à ses adhérents une animation de vitrines sur un visuel inspiré de Casse-Noisette, que je vous laisserai découvrir à l'occasion des fêtes !*

Le total de subventions pour la ville ressort ainsi à 204 000 € environ, contre 141 500 € l'an passé, compte tenu d'une part de l'augmentation de 50 à 60 % de la participation de la Ville bien sûr, mais également d'une plus grande mobilisation des associations sur plusieurs arrondissements, y compris le nôtre puisque Carré Romarin et le Village des Créateurs n'avaient pas participé l'an dernier.

Cette nouvelle aide au commerce de proximité vient s'ajouter à un certain nombre d'autres aides dont j'ai pu vous parler à travers différentes interventions ici même, et notamment des exonérations partielles ou totales de redevances pour les terrasses, les marchés et autres opérations commerciales sur le domaine public, qui auront représenté pour 2020 un abandon de recettes pour la Ville d'environ 2 millions d'euros.

A l'occasion de cette délibération « Illuminations 2021 », j'aurais aimé pouvoir vous annoncer des évolutions concernant une meilleure équité territoriale d'une part et un meilleur contrôle des cahiers des charges d'autre part, notamment par exemple en matière de matériels utilisés et des consommations d'énergie.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Le travail est en court et se poursuit sur ces deux sujets pour des évolutions désormais prévues pour 2022/2023.

A noter par ailleurs, une réflexion en cours par nos collègues du 8<sup>ème</sup> arrondissement concernant la substitution aux traditionnelles illuminations de décorations pas nécessairement lumineuses, que les associations de commerçants du 8<sup>ème</sup> qui ont été sollicitées sur le sujet semblent au premier abord accueillir assez favorablement.

Un sujet à suivre pour les années suivantes.

Je vous invite donc chers collègues dans cette attente à donner malgré tout un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Noé FROISSART.

**Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire, merci mes cher.es collègues,

Je souhaitais intervenir rapidement sur cette délibération qui me paraît en soi très positive, comme Monsieur Bertrand PINOTEAU l'a exposée.

Les illuminations de Noël sont évidemment importantes et je pense que cette année, vu que nous avons, espérons-le, un Noël sans couvre-feu, je pense que cela fera du bien à tout le monde.

Et puis je suis ravi de voir que dans la délibération, il y a une évolution par rapport à l'an passé sur le nombre de personnes qui en bénéficient et également une meilleure répartition au sein des arrondissements.

Certes, le travail se poursuit mais c'est quand même très positif de voir qu'il y a déjà plus d'arrondissements qui sont concernés et que cela va augmenter un petit peu le nombre de gens touchés.

Effectivement, le seul point qui me pose question c'est celui que je vais vous souligner.

Aujourd'hui, dans la délibération, il n'y a pas encore de point sur l'aspect purement consommation d'énergie.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Evidemment, je suis favorable aux illuminations de Noël, je ne voudrais faire peur à personne !

Par contre, les illuminations de Noël, il faut aussi, comme tout le reste, le faire intelligemment.

Et du coup j'ai regardé quelques chiffres pour information, en hiver les illuminations de Noël, cela représente à 19h/20h, environ 1Giga Watt de consommation.

Pour vous donner un ordre de grandeur, c'est à peu près un réacteur nucléaire de consommation qui sert uniquement pour les illuminations de Noël et en hiver c'est des réacteurs qui sont déjà en pleine charge, donc ce sont en fait des centrales à gaz ou au charbon qui tournent pour faire ça, à l'échelle de la France, bien entendu, et non pas que de Lyon.

Ce qui fait que les illuminations de Noël c'est très positif et évidemment il faut les faire et j'en ai moi-même chez moi.

Mais c'est quand même quelques dizaines de milliers de tonnes de CO2 chaque année liés à ce phénomène.

Donc je suis ravi d'apprendre, enfin je sais qu'un travail est en cours, que l'an prochain, cela fera partie de la délibération et je serai ravi de voter pour cela l'an prochain.

Dans l'immédiat, j'espère que vous ne m'en voudrez pas, je pense plutôt m'abstenir sur ce vote, bien qu'évidemment, je serai très favorable sur le principe à la subvention et aux illuminations. Merci.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie et merci de ces éléments chiffrés qui nous permettent aussi une prise de conscience qui est nécessaire.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

POUR : 13 (*Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Benoît SCIBERRAS*)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (*Noé FROISSART*)

L'avis du conseil est favorable à l'unanimité mais nous ne manquerons pas de relayer ces points que nous partageons, je pense assez largement.

Je vous propose de passer désormais à l'examen des délibérations portant sur les subventions aux associations agissant pour la réduction des déchets.

Je donne la parole à Laurence HUGUES.

- 13- **3065 - Laurence HUGUES - Attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat**

Merci Madame la Maire, mes cher.es collègues,

Oui effectivement, je vais vous présenter une délibération soutenant les initiatives associatives agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche ambitieuse de sobriété dans la consommation de ressources et de réduction des déchets sur son territoire.

Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les changements des comportements au quotidien en faisant émerger de nouvelles solutions, de nouvelles pratiques.

La mairie du 1<sup>er</sup> s'y efforce aussi qui s'est fait au travers de la collecte de bio déchets ou au travers d'un certain nombre d'activités menées dans le cadre de la première semaine climat du 1<sup>er</sup> arrondissement que vous évoquiez tout à l'heure, Madame la Maire.

Alors, au travers de cette délibération, il s'agit très concrètement de soutenir le développement d'initiatives associatives sur ce territoire.

Des initiatives qui ont donc double objectif de sensibilisation mais aussi de mobilisation collective autour de la réduction des déchets et de lutte contre le gaspillage à destination des habitant.es, des entreprises, des commerces et aussi de l'administration.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

En l'occurrence, il s'agit d'actions menées par les associations suivantes :

- Association Récup et Gamelles pour le projet de création de formations d'ambassadeurs, ambassadrices « Zéro déchet ». Cette association est intervenue dans le 1<sup>er</sup>, notamment pour la Discosalade au Théâtre des Trois Gaullles à partir d'invendus alimentaires ;
- L'association Zéro Déchet à la fois pour les travaux préalables à la mise en place d'une expérimentation sur un quartier zéro déchet dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Et le Défis Mon Commerçant M'emballe Durablement qui a emballé aussi notre collègue Bertrand PINOTEAU avec un défi « zéro plastique » et un défi « amènes ta boîte ». Donc le 1<sup>er</sup> défi se déroulera du 13 au 20 novembre 2021 afin que la remise du prix corresponde au lancement de la semaine européenne de la réduction des déchets qui aura lieu à la fin du mois du 20 au 28 novembre.

Le deuxième défi se tiendra avant la fin de l'année 2021.

- Par cette délibération, il s'agit aussi de définir les actions menées par l'AREMACS, l'Association pour le Respect de l'Environnement lors des manifestations culturelles et sportives.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet de création d'un réseau des organisatrices/organisateur d'évènements responsables sur les territoires de la Ville de Lyon.

En effet, il est essentiel d'accompagner les changements de pratiques pour les évènements de tous types, qu'ils soient culturels, sportifs ou autres.

- Et puis enfin un soutien à l'association Mouvement de palier pour la manifestation des mairies de Lyon à la réduction des déchets dans le cadre du défi « Mets ta poubelle au régime ».

C'est un dispositif proposé sur l'ensemble de la Métropole accessible à tous et gratuit et donne la possibilité aux volontaires de se constituer en équipe locale pour réduire individuellement et collectivement ses déchets.

Petit rappel, chaque année ce sont cinq tonnes de déchets qui sont produits par habitant en France.

La parole à Mathilde CORTINOVIS qui pourra nous relater un petit peu l'enquête qui a été faite pour les bios déchets des restaurateurs.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Je finis la présentation de la délibération, si cela vous convient.

Donc pour cette édition 2021/2022 de « Mets ta poubelle au régime », l'association propose de mobiliser les mairies d'arrondissement pour constituer des équipes et participer au défi.

J'en profite, cher.es collègues, celles et ceux qui souhaitent mettre leur poubelle au régime, alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour que l'on relève ce défi, si vous le souhaitez.

Il s'agit, bien sûr, de ne mettre que la poubelle au régime et pas le reste !

Voilà, pour résumer, c'est une délibération qui propose des subventions à ces associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage pour un montant total de 37 970 € et je vous prie de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie. Je donne donc la parole à Mathilde CORTINOVIS.

**Mathilde CORTINOVIS**

Merci Madame la Maire,

Je voulais juste rebondir sur cette délibération pour parler de l'enquête que la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement a menée auprès des commerces.

Cette enquête visait à déterminer et à évaluer l'enjeu des déchets des professionnels au sein de l'arrondissement.

Pour cela, nous avons diffusé un questionnaire et sommes aussi allés à la rencontre des commerçants du 1er pour connaître leurs besoins et en fait, faire une première sensibilisation sur la question des déchets.

Nous avons obtenu 58 réponses à la fois de cafés, de restaurants mais aussi de commerces alimentaires.

Les retours que nous avons eus ont montré que la majorité des professionnels sont en demande de plus d'informations concernant la gestion des déchets, car ils aimeraient agir pour avoir moins d'impact mais ont besoin d'être accompagnés.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

On a remarqué aussi que certains ont déjà entamé une démarche engagée pour la lutte contre les déchets, notamment sur la valorisation des bios déchets, et sont prêts à partager cette expérience.

Suite à ce questionnaire, nous allons travailler avec la métropole afin de voir comment continuer à répondre aux besoins des commerçants.

Mon collègue Bertrand PINOTEAU est déjà en lien avec les associations de commerçants à ce sujet, et depuis le questionnaire, nous avons rencontré différentes associations, dont Zéro Déchet Lyon, avec qui nous prévoyons une action pour soutenir les commerçants, dont nous vous parlerons très vite !

Et pour finir, je me permets juste de rappeler, comme on parle des commerçants et de la lutte contre les déchets, que depuis le 1er juillet, tous les restaurants ont l'obligation de fournir un doggy bag aux clients qui le souhaitent, dans un contenant réutilisable ou recyclable, ceci afin de limiter le gaspillage alimentaire, donc n'hésitez pas à poser la question quand vous êtes au restaurant !

**Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup !

Y-a-t-il d'autres questions ou des demandes d'intervention ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération pour les subventions aux associations de réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'avis est favorable à l'unanimité et nous avons hâte de voir la suite des actions menées avec les commerçants notamment et avec les habitants aussi sur ces programmes de réduction des déchets.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le patrimoine et la culture.

Sur la première délibération portant sur la commission locale UNESCO, je donne la parole à Noé FROISSART, Conseiller au patrimoine.

**Patrimoine - Culture**

14- **2998 - Noé FROISSART - Création de la Commission locale UNESCO- Désignation de représentants par le Conseil Municipal - Direction des Affaires Culturelles**

**Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire, merci mes cher.es collègues,

Comme à mon habitude, je vais vous présenter une délibération un peu technique et comme à mon habitude, je m'en excuse à nouveau !

Vous le savez, la Ville de Lyon et notamment son centre historique possède un patrimoine architectural et urbain remarquable et à ce titre classé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette inscription UNESCO, confère à la Ville une grande responsabilité devant la Communauté Internationale sur la gestion de son patrimoine et donc nous engage à réaliser à un certain nombre d'actions pour protéger ce patrimoine.

On avait jusqu'à maintenant et on en a parlé au précédent conseil, le secteur sauvegardé du Vieux Lyon ainsi que l'AVAP des Pentes de la Croix Rouse bien sûr.

C'est donc notamment par les actions sur ces deux règlements là que la gestion du site de l'UNESCO s'est faite ces dix dernières années.

Nous devons maintenant à l'occasion des revues assez fréquentes qui sont menées par l'UNESCO sur chacun des biens, proposer un nouveau plan de gestion pour la décennie qui vient et c'est de cela qu'il s'agit à travers cette délibération.

Pour rétablir ce nouveau plan de gestion portant sur la décennie qui vient, nous devons d'abord élaborer une commission pour définir ce plan.

Le plan que nous allons présenter, proposera des projets qui seront concrets et qui seront en adéquation avec les enjeux actuels de conservation, de connaissance, de médiation entre autres sur le sujet de la transition écologique, du développement durable et puis bien sûr, la valorisation du bien.

On va chercher à poursuivre les actions précédentes qui permettent de faire de la Ville de Lyon l'écrin que l'on connaît et on va chercher à renforcer également la partie adaptation au réchauffement climatique, parce que protéger le patrimoine, c'est aussi l'adapter au climat futur et c'est aussi le garder habitable pour ses habitants.

La coordination et la réalisation de ce nouveau plan de gestion implique la mise en place d'une commission locale pour ce périmètre et elle sera tripartite avec d'une part, l'Etat bien sûr avec les architectes des bâtiments de France, la DRAC, les collectivités territoriales représentées par les élu.es et un corps d'experts qui sera créé par arrêté préfectoral.

Cette commission a pour mission également de veiller à la bonne conservation du bien.

Il est proposé donc de créer cette commission et de désigner ses représentants.

Alors, je m'excuse, je vais quand même vous faire une partie de la liste des représentants :

Pour la partie élu.es qui représentent un tiers des membres de la commission, est proposé par la Ville de Lyon :

- **Madame Yasmine Bouagga** en titulaire (Maire du 1er arrondissement / Conseillère métropolitaine) ;
- Moi-même, **Noé Froissart**, en suppléant (Conseiller Patrimoine du 1er arrondissement) ;
- **Madame Nadine Georgel**, en titulaire (Maire du 5ème arrondissement / Conseillère métropolitaine) ;
- **Madame Marielle Perrin**, en suppléante (Conseillère Voirie, Transition écologique et énergétique du 5ème arrondissement) ;
- **Monsieur Sylvain Godinot**, en titulaire (Adjoint Patrimoine - Ville de Lyon / Conseiller métropolitain) ;
- **Matthieu Arrondeau**, en suppléant (Adjoint Commerce et Tourisme du 4ème arrondissement)
- **Monsieur Nicolas Husson**, en titulaire (Adjoint Nature en Ville - Ville de Lyon, Conseiller du 5ème arrondissement) ;

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

- **Madame Laurence Hugues** ici présente, en suppléante (Adjointe Nature en ville du 1er arrondissement) ;
- **Monsieur Raphaël Michaud**, en titulaire (Adjoint Urbanisme - Ville de Lyon / Conseiller du 7ème arrondissement) ;
- **Madame Aline Guitard**, en suppléante (Adjointe Urbanisme du 4ème arrondissement) ;
- **Monsieur Pierre Oliver**, en titulaire (Maire du 2ème arrondissement) ;
- **Monsieur Jean-Bernard Nuiry**, en suppléant (Conseiller Patrimoine du 2ème arrondissement) ;
- **Madame Nathalie Perrin-Gilbert** également présente ici, en titulaire (Adjointe Culture - Ville de Lyon / Conseillère métropolitaine) ;
- **Monsieur Philippe Carry**, en suppléant (Adjoint Patrimoine du 5ème arrondissement) ;
- **Madame Sylvie Tomic**, en titulaire (Adjointe Tourisme responsable - Ville de Lyon / Conseillère du 7ème arrondissement) ;
- **Monsieur Joanny Merlinc**, en suppléant (Adjoint Culture du 5ème arrondissement) ;
- **Madame Béatrice Vessiller**, en titulaire (Vice-Présidente Urbanisme de la Métropole de Lyon) ;
- **Monsieur Bertrand Artigny**, en suppléant (Vice-président de la Métropole de Lyon).

Donc, cela c'est pour la composition du collège des élu.es et les services de l'Etat seront donnés par le Préfet bien sûr.

Et la Ville de Lyon propose également un certain nombre de membres pour le collège des personnes qualifiées :

- Madame FERRET, Vice-Présidente de l'association Renaissance du Vieux Lyon ;
- Monsieur CANTIN, Docteur en conception des bâtiments ;
- Monsieur GAUTHIEZ, Professeur des universités et départements de biographie aménagement à l'Université Lyon 3 ;
- Monsieur EYRAUD, Président honoraire de l'Union des Comités d'Intérêts locaux et d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise ;

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

- Madame RENAULT, Responsable du service « Patrimoines et Inventaire Général » de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- Monsieur REVAT, Président d'OnlyLyon ;
- Monsieur SPERTO, Directeur du CAUE ;
- Madame SZLACHTA, Présidente de Grenat – Guides-conférenciers Auvergne Rhône Alpes ;
- Madame TETAZ Paysagiste Conseil d'Etat et Directrice de l'Atelier Urbi & Orbi paysage & urbanisme à Lyon ;
- Madame CHABOT, Directrice de l'Ecole Nationale de l'architecture.

Sur ce, je vous propose Mesdames et Messieurs d'approuver cette délibération pour d'une part, créer la commission locale UNESCO et d'autre part désigner les représentants que je vous ai cités pour composer cette commission et mettre à jour le plan de gestion UNESCO.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter pour donner un avis favorable à la création de cette commission locale UNESCO.

Merci beaucoup et je vous remercie aussi Noé FROISSART d'avoir rappelé ces enjeux, d'avoir un patrimoine habité et habitable et donc de pouvoir intégrer la transition écologique aux objectifs de la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

Je donne la parole à Yves BEN ITAH pour la délibération suivante sur la fête des lumières.

15- **3074 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation**

**Yves BEN ITAH**

Merci Madame la Maire, merci mes cher.es collègues,

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Je m'autorise une information en rebond à la présentation du rapport fait par Madame GROSJEAN sur la promotion de l'égalité femmes hommes en signalant que la Métropole de Lyon et son conseil métropolitain Lyon centre s'est engagée résolument sur ce combat dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes hommes en créant une délégation spécifique qui a été confiée à Madame la Vice-Présidente, Michelle PICARD et que cette délégation a voté pour la première fois un certain nombre de soutiens à des associations dans cette question de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes hommes.

Et sur les 18 associations soutenues, 5 sont basées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et je tenais à le signaler afin de signifier qu'effectivement la Métropole de Lyon et la Ville sont sur la même longueur d'onde sur ces questions de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes hommes.

Pour en revenir à la délibération qui est assez simple, lors de la dernière séance du conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, nous avons voté pour l'attribution de subventions pour le programme de la fête des lumières 2021.

Il s'agit pour cette délibération de voter pour l'approbation des conventions qui sont liées à ces subventions qui ont été votées et délibérées lors du dernier conseil.

Il n'y a pas grand-chose puisque l'on avait présenté les associations et ses projets et je signale qu'il y a un projet qui concerne plus particulièrement le 1<sup>er</sup> arrondissement qui est le projet des subsistances.

Je voudrais rajouter aussi un souhait lors de la création de la fête des lumières à la fin des années 1990, il y avait un parcours dédié aux pentes de la Croix Rousse qui présentait un certain nombre d'installations qui permettaient aux visiteurs de pouvoir déambuler dans nos pentes et mon souhait c'est de réétudier cela, la possibilité avec la Ville de Lyon et l'Adjointe à la culture de voir s'il était encore possible d'imaginer un parcours comme celui-ci qui faisait la part belle aux artistes locaux dans toutes leurs diversités, photographes, créateurs vidéo, éclairagistes etc...

**Yasmine BOUAGGA**  
Merci beaucoup !

Y-a-t-il d'autres questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Votre proposition de réinventer le parcours des pentes est effectivement très belle et je pense qu'elle recueillera beaucoup d'enthousiasme dans la population puisque l'on a vu l'an dernier avec l'annulation de la fête des lumières combien les habitants du 1<sup>er</sup> avaient été créatifs pour la faire vivre malgré tout.

Pour la délibération suivante, je vous donne la parole Madame Nathalie PERRIN-GILBERT concernant les subventions sur l'enveloppe Casino.

16- **2993 - Nathalie PERRIN-GILBERT - Attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour un montant global de 134 000 euros sur l'enveloppe Casino - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Juste un petit élément de réponse à Monsieur BEN ITAH, vous n'êtes pas sans ignorer que la fête des lumières n'est pas dans la délégation de l'Adjointe à la culture qui n'a pas d'enveloppe sur la fête des lumières, donc je vous propose de voir avec Audrey HENOCQUE qui a la fête des lumières dans sa délégation.

**Yves BEN ITAH**

Je m'en excuse.

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Je vous en prie.

Concernant donc le dossier que j'ai à présenter, il concerne en effet l'attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations pour un montant global de 134 000 €.

On va dire que c'est le dernier volet de subventions que nous voterons sur l'année 2021.

134 000 € donc pour 9 structures, 6 structures qui présentent des actions soit en fin d'année 2021, soit en début d'année 2022 et c'est par exemple le cas pour l'association Regard Sud qui pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, fait partie de la liste des associations subventionnées.

Regard Sud qui est bien sûr une galerie que nous connaissons tous sur la Rue des Pierres Plantées mais qui organise également en lien avec l'Institut Lumière, que l'on peut encore une fois féliciter pour le festival Lumière qui vient de se terminer, un festival de cinéma dédié au Sud de la Méditerranée, donc un festival qui s'appelle « Fenêtre sur le cinéma du Sud » et comme les années précédentes, la Ville de Lyon sera en soutien de ce festival et comme les années précédentes, ce sera à hauteur de 8 000 €.

Voilà donc pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, je voudrais quand même dire que trois structures sont aidées pour la première par la Ville de Lyon, donc 6 je viens de le dire pour des actions reconduites et 3 qui ont des actions nouvelles.

Sur les 3 qui ont des actions nouvelles, je voudrais juste mettre l'accent sur deux d'entre elles, même si elles ne sont sur le 1<sup>er</sup> arrondissement mais je nous sais sensibles à ces questions.

Pour la première fois, nous allons soutenir l'association « Le Tambour » qui est soutenu par le CCAS, qui est une association qui est sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement et qui accueille des femmes sans domicile fixe.

Cette association accueille dans son lieu des femmes sans leurs enfants, pour celles qui ont des enfants y compris pour les accueillir en tant que femmes et non pas en tant que mère et qu'elles puissent avoir un temps qui leur soit totalement dédié et sur lequel elles puissent être pleinement accueillies sans avoir d'autres charges mentales que de penser à elles sur ce temps d'accueil.

Et au-delà de service, d'hygiène mais également de service corporel, je pense au coiffeur, esthéticienne, pour retrouver une estime de soi, l'association a voulu développer des propositions artistiques et culturelles, notamment autour du théâtre.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Et donc c'est pour cette raison que nous subventionnons pour la première fois l'association à hauteur de 5 000 € pour que ces ateliers puissent se dérouler et que l'artiste qui est aux côtés de ces femmes pendant ces ateliers théâtre, soit rémunéré puisque nous tenons à la rémunération des artistes.

Voilà l'objet de cette aide à hauteur de 5 000 € plus l'achat de quelques matériels, etc...

Et puis une autre association que nous subventionnons pour la première fois, c'est le Grand Large qui est située sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement et cette association propose des ateliers de travail à des artistes, essentiellement des artistes plasticiens et donc je vous propose de les soutenir à hauteur de 20 000 €, ce qui correspond au fonctionnement de deux ateliers.

Un premier atelier qui sera dédié et nous y tenons à l'accueil d'un artiste en exil parce que vous savez que la Ville de Lyon a rejoint le réseau à ICORN et nous nous devons d'avoir des lieux à la fois d'hébergement et de logement pour les artistes accueillis mais également bien sûr des lieux de travail. Donc ce sera le cas avec le soutien annuel à cet atelier.

Actuellement, cet atelier accueille déjà une artiste, alors là pour le coup ce n'est pas dans le réseau à ICORN mais le prochain ce le sera, il s'agit d'une artiste, d'une jeune femme, iranienne qui est dessinatrice, qui a été menacée fortement dans son pays parce que elle dessine sur le corps des femmes.

L'assujettissement des femmes à leur père puis à leur mari en Iran, le corps des femmes emprisonné également, autant dire qu'en effet son travail n'était pas forcément souhaité dans ce pays et donc elle a dû fuir.

Et elle a trouvé refuge à Lyon depuis quelques mois. Aujourd'hui, elle est hébergée pour son travail au Grand Large et donc nous soutenons cet atelier.

Et puis, l'autre atelier comme la délibération l'indique, sera dédiée à un artiste qui n'est pas forcément issu des écoles d'art, cela peut être un artiste autodidacte, un artiste ou une personne en reconversion mais qui a besoin d'un atelier pour avoir les moyens de développer son projet.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Donc c'est l'autre atelier que nous soutiendrons, un appel à projet sera lancé par l'association Le Grand Large et puis un artiste sera sélectionné.

Les autres ateliers sont plutôt en effet réservés à des étudiants, des jeunes diplômés des écoles d'art.

Il y a cinq écoles d'art présentes sur la région Auvergne Rhône Alpes, la région, vous le voyez dans la délibération soutient fortement Le Grand Large mais c'est plutôt justement pour des jeunes diplômés.

Nous avons choisis, nous Ville de Lyon d'être en complémentarité de cette action là avec, on va dire une personne qui serait en reconversion et qui voudrait se lancer et consacrer son temps à l'art et puis, comme je le disais, un artiste en exil.

Voilà rapidement sur cette délibération et évidemment je vous propose un avis favorable.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de voter pour un avis favorable.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur le sport, donc en l'absence de Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, vous avez accepté de les présenter, je vous en remercie et je vous donne la parole.

### **Sport**

17- **3046 - David SOUVESTRE - Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Direction des Sports**

**David SOUVESTRE**

Merci Madame la Maire, Cher.es collègues,

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin en 2022 et de Paris en 2024, la Ville de Lyon souhaite aider nos sportifs de haut niveau à se préparer, en toute sérénité, à ces échéances internationales.

Ce projet de délibération porte donc sur l'attribution d'aides financières à 24 athlètes, parmi lesquels 7 sont des athlètes handisport. Ils évoluent dans des clubs sportifs de la région lyonnaise, pour un montant total de 129 000 euros.

Malheureusement, il n'y a aucun club et aucun athlète qui évolue dans les clubs du 1<sup>er</sup> arrondissement, mais ce n'est pas grave.

Ces athlètes qui recevront cette contribution, par l'intermédiaire de leur club, ne sont pas « des professionnels », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de revenus pour leur permettre de se consacrer pleinement à leur carrière sportive.

Nous sommes donc bien loin de la caricature du sportif professionnel, avec sa belle voiture et ses revenus souvent à la limite de l'indécence.

Il s'agit également de pratiques sportives peu médiatisées, c'est-à-dire qui drainent moins de sponsor et donc moins d'argent.

Ces athlètes évoluent aussi, pour la grande majorité, dans des clubs amateurs.

Ces clubs qui sont vecteurs de cohésion sociale dans nos arrondissements et qui participent activement au pacte républicain.

Quand nous discutons et échangeons avec des présidentes et présidents de ces clubs, nous prenons facilement conscience que ces athlètes de haut niveau s'investissent fortement dans la vie de l'association.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable à ce projet de délibération qui vient en soutien aux athlètes de haut niveau.

Par contre, cher.es collègues et vous vous en doutez, il ne s'agit pas avec cette délibération de signer aussi un blanc-seing aux JO, et encore moins à ceux qui vont être organisés à Pékin.

Le choix de la Chine par le Comité international olympique rentre en totale contradiction avec nos valeurs mais aussi avec l'esprit de la Charte olympique et les valeurs de l'olympisme.

Donc je pense que l'on peut joindre nos voix aux nombreuses voix qui s'élèvent pour dénoncer l'organisation des JO dans ce pays, où les droits humains sont malheureusement bafoués.

Un large boycott diplomatique aurait peut-être poussé le CIO à être, à l'avenir, beaucoup plus scrupuleux dans le choix des pays qui accueilleront les prochains jeux olympiques.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération tout en ayant un regard critique aux prochains jeux olympiques.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui Laurence BOFFET.

**Laurence BOFFET**

Oui bien évidemment, je soutiens cette délibération qui nous permet d'aider les athlètes de haut niveau qui participent aux prochains jeux olympiques de Pékin 2022-2024.

En complément de ce qu'a dit David SOUVESTRE, c'est l'occasion pour moi de vous rappeler notre soutien aux Ouïghours et tous ceux qui luttent pour faire reconnaître le génocide de leur peuple et qui ont manifesté d'ailleurs début octobre à Paris mais aussi qui ont essayé avec d'autres défenseurs des droits humains d'interpeler la Chine et le CIO lors de l'arrivée de la flamme olympique hier sous l'appellation « No Genocide Games » et dénoncer la situation des habitants de Hong kong, du Tibet et le génocide de Ouïghours.

Le Président du Comité International Olympique, Thomas BACH a rappelé la neutralité du CIO pour expliquer son impuissance et la Vice-Présidente du Comité d'organisation des jeux Yu ZAIQING a déclaré : « La flamme olympique va voyager jusqu'à la Grande Muraille et à travers d'autres parties de la Chine apportant avec elle la lumière de la paix et de l'amitié ».

Gageons qu'elle aille aussi jusqu'au Xinjiang, région dans laquelle se trouvent les Ouïghours mais j'ai comme un doute !

Je vous remercie.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Thomas BACH était aussi un athlète qui n'a pas pu faire les jeux en 1980 puisqu'il est originaire de la RDA à cette époque-là en tout cas, et donc on aurait pu penser qu'il y était plus sensible justement, mais bon, il faut rester neutre.

### **Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie pour ces informations et puis pour les compléments et surtout le rappel du soutien que la mairie d'arrondissement apporte à ces peuples en lutte pour leur liberté et leur dignité, la reconnaissance de leurs droits.

Il pourrait être bien aussi que nous fassions des événements pour marquer notre soutien et faire connaître aussi cette situation auprès des habitants.

Pour cette délibération qui concerne le soutien aux athlètes de haut niveau, dont effectivement aucun n'est sur le territoire du 1<sup>er</sup> parce que nous avons peu d'équipements sportifs mais néanmoins les avironistes passent le long de la Saône, donc nous pouvons considérer que nous sommes bénéficiaires de leurs entraînements, de l'activité qu'ils apportent sur l'arrondissement et de l'exemple aussi qu'ils peuvent donner.

Donc je vous propose de voter un avis favorable à cette délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous passons désormais à l'examen des délibérations sur l'Education et je donne la parole à Fatima BERRACHED.

### **Education**

18- **3050 - Fatima BERRACHED - Programmation PEdT 2021- 2022  
temps scolaire temps péris- colaire : Attributions, ajustements et  
compléments - Direction de l'Education**

Madame la Maire, cher.es collègues,

Le présent rapport concerne les ajustements nécessaires pour l'attribution de subventions aux écoles et aux associations dans le cadre du temps scolaire et périscolaire.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

En exemple :

- 1- La prolongation de durée d'utilisation sur l'année scolaire 2021-2022, des subventions accordées aux coopératives scolaires sur l'année 2020-2021.
- 2- Attributions complémentaires pour des dispositifs partenariaux comme une subvention d'un montant de 5 000 € pour un projet innovant proposé par les Péniches du Val de Saône.
- 3- La prolongation de durée d'utilisation pour certaines associations des subventions pour les actions qui n'ont pu être sur la précédente année scolaire du fait de la situation sanitaire.
- 4- Et enfin un petit coup cœur, un complément de subvention aussi pour l'association HUGO sur la programmation péri scolaire pour son projet de sensibilisations aux questions de climat scolaire et de prévention aux harcèlements scolaires.

Je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable. Merci

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité. Je vous en remercie et je vous redonne la parole Madame BERRACHED.

- 19- **3127 - Fatima BERRACHED - Autorisation de signer l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 4ème génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021 - Direction de l'Enfance**

Madame la Maire, cher.es collègues,

Cette délibération concerne l'avenant au partenariat liant la CAF du Rhône et la Ville de Lyon.

Des postes vont être prochainement créés par la Ville de Lyon auxquels la CAF apporte un concours financier, d'où la nécessité de faire signer le présent avenant.

Il s'agit de :

- un poste supplémentaire de coordinatrice territoriale petite enfance ;
- un poste et un demi-poste pour le PAIPE nouvelle génération du 8<sup>ème</sup> arrondissement

Le contrat de partenariat reliant la CAF du Rhône et la Ville de Lyon évoluera dans les prochaines semaines vers une convention territoriale globale : la CTG.

C'est pourquoi, un poste de chargé de coopération CAF est créé sous la responsabilité de l'adjoint au DGA afin de structurer la démarche d'évolution du contrat enfance jeunesse vers une convention territoriale globale afin d'accompagner au mieux la ville dans cette nouvelle convention.

Cette nouvelle convention sera présentée lors de la séance du conseil municipal de décembre.

Je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable. Merci.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité. Je vous en remercie.

Madame BERRACHED, est-ce que vous ne voulez pas annoncer la réunion sur les modes de garde ?

**Fatima BERRACHED**

Merci pour le rappel !

Mardi prochain, la mairie du 1<sup>er</sup> accueillera une nouvelle rencontre autour des modes de garde pour informer les parents.

Il est possible de s'inscrire en appelant la mairie.  
La rencontre démarre à 18h30. Merci

**Yasmine BOUAGGA**  
Merci beaucoup !

Maintenant nous abordons les dernières délibérations portant sur les services publics que je vais présenter.

## Services publics

20- **3119 - Yasmine BOUAGGA - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 161,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la ville - Direction de la Mobilité Urbaine**

La première, je la présente en l'absence de Jean-Christian MORIN qui est pourtant très mobilisé sur le sujet puisqu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement aux navettes SYTRAL qui desservent les pentes et qui ne sont pas rentables dans leurs conditions d'exploitation.

Donc la Ville de Lyon prend en charge une partie du coût de fonctionnement de ces navettes et ce sont des navettes qui ne sont pas rentables parce qu'elles sont peu utilisées du fait de leur faible fréquence.

A ce titre, une réflexion est en cours pour améliorer la desserte des pentes et améliorer la fréquence.

C'est une réflexion qui a lieu avec la mairie du 4<sup>ème</sup> et bien sûr avec les services du SYTRAL qui vont rendre très prochainement leur étude qui nous permettra d'avoir les éléments d'informations nécessaires pour ensuite engager une concertation sur l'évolution de cette navette.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Donc si cette délibération est assez technique sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la Ville de Lyon au SYTRAL concernant cette navette, elle est quand même l'occasion de vous tenir informés de l'évolution du travail sur cette navette en vue d'une meilleure desserte dans les pentes.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'information sur cette délibération ?

Oui Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

**Nathalie PERRIN-GILBERT**

Sur cette délibération en particulier non, mais je profite de la présence de deux Vice-Présidents de la Métropole pour, en tant qu'Adjointe à la culture, dire mon incompréhension quant à la décision du Président Bruno BERNARD de transformer le site FAGOR BRANDT en un dépôt réservé au SYTRAL et qui va faire partir du 7<sup>ème</sup> arrondissement et de ce site les biennales d'art contemporain et de la danse mais aussi « Nuits sonores » et si vous pouviez intervenir auprès du Président, Bruno BERNARD pour faire évoluer dans un autre sens sa position, ce serait tout à fait bienvenue.

Je vous en remercie.

**Yasmine BOUAGGA**

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose pour revenir à la délibération sur les navettes des pentes de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité. Je vous en remercie.

21- **3067 - Yasmine BOUAGGA - Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022 - Service des Mairies d'Arrondissement**

La dernière délibération porte sur les modalités de rémunération des agents recenseurs.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Donc c'est également une délibération technique sur les montants qui sont attribués pour les agents qui réalisent ces opérations de recensement.

C'est l'occasion quand même de parler de ces opérations de recensement.

Le recensement, c'est une opération importante qui permet de recueillir les informations nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, par exemple :

- anticiper les effectifs scolaires,
- comprendre les évolutions socio-économiques,
- connaître plus finement les pratiques de consommation des habitants.

Et cela représente une responsabilité de taille qui est confiée à la mairie d'arrondissement.

La question de la rémunération des agents recenseurs a toujours été problématique car elle est très faible.

On voit dans cette délibération qu'elle demeure modeste pour les agents vacataires avec un montant forfaitaire par logement à 5 €.

La délibération améliore toutefois leur situation en tenant compte du temps de formation et de préparation de la tournée de reconnaissance avec un forfait à 60 € qui est alloué pour indemniser ce temps-là.

Et il y a une amélioration plus notable pour les agents fonctionnaires qui constituent la majeure partie des agents recenseurs à Lyon et qui seront en heures supplémentaires pour le travail additionnel que représente le minutieux porte à porte effectué dans les quartiers auprès de chaque immeuble.

Et fait nouveau dans le recensement de l'année 2022, auprès également des personnes sans domicile fixe.

La prise en compte de cette population plus difficile à recenser est un véritable défi pour lequel nous allons nous appuyer sur les associations de solidarité en coordination avec la Ville.

Donc voilà pour ces éléments et je vous invite à donner un avis favorable pour cette délibération.

Il y a une demande d'intervention de la part de Laurence BOFFET. Je vous donne la parole.

### **Laurence BOFFET**

Alors c'est une délibération historique et une grande victoire puisque symbolique du 1<sup>er</sup> arrondissement.

En effet, dans le mandat précédent, j'avais la responsabilité des interventions puis du rapport sur cette délibération qui revient chaque année sur les conditions de rémunérations données aux agents qui effectuent le recensement tournant de notre population, depuis que l'INSEE a donné cette tâche aux collectivités.

Depuis 2008, nous sommes sur une rémunération à la tâche à la façon du 19<sup>ème</sup> siècle, ladite tâche est de plus en plus difficile en raison des rapports tendus entre les recenseurs et les recensés.

Les agents devant se rendre plusieurs fois dans les foyers et tout cela au même prix avec pour dérive que les agents publics jetant l'éponge, la Ville de Lyon devait trouver toujours plus d'étudiants, de retraités, bref, plus de précaires volontaires pour faire le job.

J'avais carrément décidé d'employer les grands moyens pour défendre les agents recenseurs et derrière eux l'ensemble des agents de la Ville de Lyon et enfin faire évoluer cette rémunération en menaçant de chanter en plein conseil d'arrondissement.

J'ai malheureusement été obligée d'exécuter cette menace en décembre 2019 provoquant un séisme dans la configuration politique lyonnaise, dont on connaîtra l'épilogue en juin 2020.

Consciente du pouvoir dont je dispose, désormais dévoilée, mes nouveaux collègues à la Ville de Lyon ont enfin rétabli l'équilibre : formation, temps dévolu par logement, tournée de reconnaissance, les 5 € brut restent par dossier mais pour tous les foyers vacants ou occupés et s'ajoutent à cela les heures supplémentaires ou le forfait s'il s'agit de vacataire, nécessaire à l'ensemble des missions.

Je garderai donc mon pouvoir du chant pour d'autres causes de défense du service public.

Oh, ah, déception du public ! Mais le groupe Lyon en Commun pourra mettre en ligne de nouveau la chanson « La plainte du recensement » pour ceux capables de résister à une telle arme politique.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 20 Octobre 2021

Voilà, et bien évidemment je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

### **Yasmine BOUAGGA**

J'aurais préféré pouvoir applaudir à la chanson malheureusement, nous n'aurons pas le plaisir de l'entendre.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je vous invite aussi à faire connaître autour de vous ces opérations de recensement qui débuteront en janvier et qui se dérouleront dans les quartiers retenus par l'échantillonnage de l'INSEE.

Donc faire connaître ces opérations, nous utiliserons bien sûr les moyens de communication de la mairie d'arrondissement mais aussi le bouche à oreilles est important pour que les habitants fassent bon accueil aux agents recenseurs.

Vous avez bien souligné Laurence BOFFET, combien il est difficile pour les agents recenseurs d'être mal accueillis et il était important donc de diffuser l'information autour de nous pour que ces opérations se déroulent dans des bonnes conditions.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et je vous donne rendez-vous pour le 9 novembre pour la soirée de présentation du plan de mandat et du bilan à 1 an.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre.

**L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Noé FROISSART**